

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES D'ÉTAIN DE TEKKAH (MALAISIE), Bordeaux

S.A., 5 mars 1910.

Siège : Bordeaux, 7, rue La-Fayette, adresse de la Banque de Bordeaux.

Gustave LAFON, président

Né le 15 août 1855 à Auros, arr. de Bazas (33).

Licencié en droit

Marié à Wilhelmine Dupont, fille d'Évariste.

Chef de la maison Évariste Dupont : négoce en vins et spiritueux. La cède gratuitement en 1911 à ses deux principaux employés.

Administrateur (1908), en remplacement d'Ulysse Soula, de la Banque de Bordeaux (absorbée en 1919 par le Crédit commercial de France).

Chevalier de la Légion d'honneur du 21 février 1923 (min. du commerce) :

président et administrateur délégué des Mines d'étain de Tekkah pour le compte desquelles il effectue des voyages en Malaisie en 1912 et 1920 ;

maire de Roaillan (Gironde) : 22 ans ;

président de la société de secours mutuels de Roaillan depuis plus de 25 ans ;

juge au tribunal de commerce de Bordeaux : 5 ans ;

membre de la CCI de Bordeaux : 17 ans.

Dom. : 38, rue Ferrère, Bordeaux.

INDUSTRIE HYDRO-ÉLECTRIQUE

Installation électrique et hydraulique pour l'exploitation des mines de la Société française des mines d'étain de Tekkah

par R. FAURY

(*Revue industrielle*, 11 avril 1914)

À Tekkah (Perak, États confédérés malais).

La Société française des mines d'étain de Tekkah, fondée à Bordeaux en 1909 [1910], a pour but l'exploitation des mines d'étain qui se trouvent dans les terrains que la société possède à Tekkah, près d'Ipoh (Perak), dans les États confédérés malais. Dans le but de parvenir à une exploitation totale et complète de ses terrains, la société a décidé, dès les premiers mois de 1910, de construire une installation hydro-électrique et hydraulique. Les lignes principales en sont les suivantes :

La rivière Guroh, affluent de la rivière Kampar, fournit l'eau nécessaire à l'installation.

La prise d'eau est à un niveau de 200 mètres environ, au-dessus de la plaine de Tekkah ; la chute totale est divisée en deux chutes d'environ 100 mètres chacune. La première est utilisée dans l'usine génératrice pour la production de l'énergie électrique et la deuxième sert à donner l'eau sous pression nécessaire au coupage des terrains

alluvionnaires dans les mines. L'énergie électrique produite par la première chute est transportée par une ligne à 9000 volts à la station de transformation qui se trouve à Tekkah et où une partie, transformée à 440 volts, est distribuée dans les mines pour le service des moteurs commandant les pompes, pendant que l'autre partie se transforme à 240 volts pour servir à l'éclairage.

Prise d'eau et canal. — La prise d'eau est constituée par deux barrages captant le Guroh et un petit affluent. Les barrages dirigent l'eau, dont le débit total est de 1 000 litres/secondes, dans le canal qui est soit en terre, soit en tuyaux de tôle, cela aux points où le terrain n'aurait pas soutenu le canal. La longueur totale de ce dernier jusqu'à la boîte de tête de la conduite forcée de l'usine, est d'environ 3.500 mètres. Dans son développement, le canal contient trois siphons en tuyaux de tôle avec des différences de niveau allant jusqu'à environ 25 mètres.

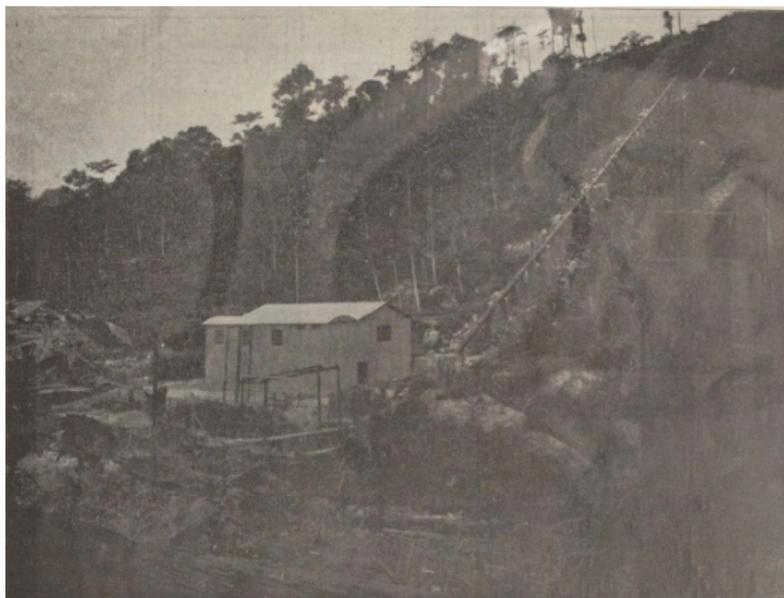


Fig. 1. — Vue générale de la Centrale d'Ulu Guroh.

Usine génératrice. — L'usine génératrice d'Ulu Guroh (du mot malais Ulu : pays haut) se trouve à huit kilomètres environ du village de Gopeng, dans une vallée très étroite et couverte de forêts. On a dû couper la forêt et en détruire le reste par le feu le long de tout le tracé de la ligne, ainsi que sur l'emplacement de la station.

La conduite forcée de l'usine a un développement de 300 mètres avec une hauteur de colonne d'eau de 98 mètres. Elle est constituée par deux tuyaux de tôle d'acier de 700 millimètres de diamètre rivetés avec brides, soutenus par des piliers en maçonnerie. Le matériel pour la conduite forcée a été acheté sur place.

Le bâtiment de la station génératrice est constitué d'une charpente en fers profilés avec couverture en tôle ondulée. Il comprend deux bâtiments communicants, l'un abritant les groupes générateurs, l'autre le tableau de distribution et les transformateurs. La charpente en fers profilés repose sur un bloc de béton dans lequel sont ménagés des passages pour les conducteurs électriques ainsi que pour le canal de décharge des turbines.

La tuyauterie de distribution dans l'usine comprend une vanne équilibrée de 700 m. de diamètre avec by pass et dont la commande s'effectue depuis la station même au moyen d'un renvoi à engrenages, et deux vannes de 400 millimètres de diamètre pour chacune des deux turbines. Un manomètre général placé dans l'usine donne continuellement la hauteur de la colonne d'eau.

Groupes générateurs. — Ils consistent en deux groupes turbine-alternateur de 500 chx chacun à 400 tours à la minute. Les turbines sont du type Pelton avec une roue à aubes et deux injecteurs, et absorbent chacune 500 litres/sec. 100 pour m. de chute. Ce type a été étudié particulièrement pour que la quantité d'eau débitée par la turbine reste toujours constante, quelle que soit la charge, afin de ne pas influencer le travail des moniteurs à eau sous pression dans la mine. Pour obtenir ce résultat, les bouches des injecteurs des turbines restent toujours ouvertes, le réglage s'effectue au moyen de deux couteaux mobiles commandés simultanément soit à la main, soit automatiquement, et qui limitent la quantité d'eau qui agit sur la roue.

Les régulateurs automatiques, brevets Escher, Wyss et Cie, comprennent un régulateur à masses tournantes, une pompe à huile avec réservoir et un servomoteur à pression d'huile qui agit directement sur le levier de commande des dits couteaux. Le réglage à la main s'effectue au moyen d'un volant. Chaque turbine est munie d'un manomètre sur la conduite d'amenée, d'un manomètre sur le régulateur donnant la pression de l'huile et d'un tachymètre. Le régulateur, la pompe à huile et le tachymètre sont commandés par la turbine même au moyen de courroies. En régime normal, les régulateurs automatiques donnent des variations insensibles de vitesse, l'écart maximum pour une décharge instantanée de pleine charge à zéro a été de 10 %, la différence de vitesses entre régimes établis respectivement à pleine charge et à zéro étant de 3 %.

La turbine est munie d'un volant et transmet le mouvement à l'alternateur au moyen d'un joint élastique, type Zodel.

La conduite d'amenée et de distribution, les vannes, les turbines et leurs régulateurs et les joints ont été fournis par la maison Escher, Wyss and C^o de Zurich.

Alternateurs. — Les éléments triphasés sont du type normal des Ateliers de construction CErlikon et sont construits pour les données suivantes :

Puissance 410 kilowatts Cos. $\phi = 0,83$

Vitesse 400 tours par minute

40 périodes.

.....

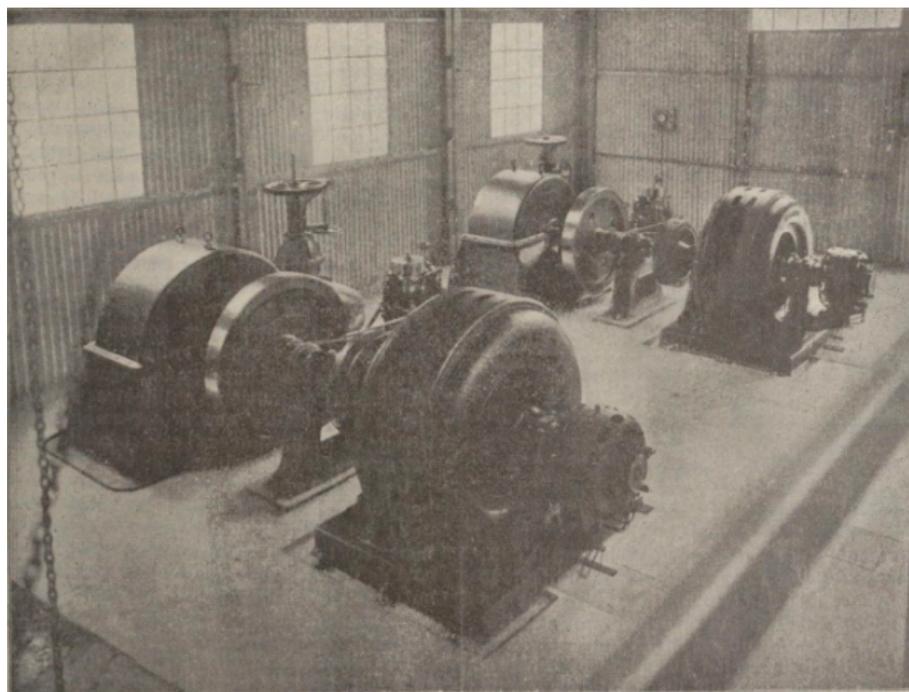


Fig. 3. — Vue intérieure de la Centrale, turbines et générateurs.

Mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 25 avril 1918)

Les bénéfices nets de l'exercice 1917 se chiffrent par 2.684.579 fr. contre 2.089.415 francs en 1916. Il est réparti un dividende de 37 fr. 42 par action et de 50 fr. 75 par part contre 32 fr. 78 et 43 fr. 27 respectivement l'an dernier.

ÉMISSIONS
Société française des mines d'étain de Tekkah
(*La Vérité*, mars 1919)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 3 avril ; à l'ordre du jour figure l'utilisation éventuelle de la réserve pour l'amortissement des actions.

Mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1919)

Pour l'exercice 1918, les dividendes ont été fixés à 47 fr. 89 brut par action contre 87 fr. 42 et à 68 fr. 69 par part contre 50 francs 75. La répartition des dividendes absorbe cette année un total de 1.962.778 fr. contre 1 million 550.864 francs.

Les bénéfices bruts de l'exercice se sont élevés à 4.375.326 francs au lieu de 3 millions 973.630 francs en 1917. Après déduction des frais généraux et d'exploitation, le bénéfice net s'établit à 3.091.493 francs contre 2.684.597 francs en 1917.

Le rapport du conseil signale que la production de l'année s'élève à 17.500 piculs, en légère décroissance sur celle de l'année précédente qui était de 20.300 piculs. Cette diminution, qui est due à l'épidémie de grippe qui a sévi avec une intensité particulière en Malaisie, a été largement compensée par les cours élevés atteints par l'étain en 1918.

Au cours de l'exercice écoulé, la marche des installations hydroélectriques a donné pleine satisfaction à la société. D'autre part, la société est maintenant en mesure de fabriquer à Tekkah tout son outillage hydraulique et ses magasins des stocks largement approvisionnés suffisent depuis 1914 à tous ses besoins.

Au cours de 1918, la Société a acquis les terrains de Sungei-Buloh d'une contenance totale de 92 acres au prix de 75.000 fr. Enfin, la Société poursuit le développement normal de son exploitation caoutchoutière de Ulu Kumpur Estate qui est susceptible d'apporter dans l'avenir un intéressant appoint de bénéfices.

La société envisage, d'autre part, l'acquisition d'un nouveau domaine minier d'une contenance de 723 acres, sur lequel elle a obtenu une option.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 864 :
Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : G. Lafon, M. Blanchy, G. Calvet, H. Derivaud, J. Dubos, L. de Lajonquière¹, A. Soula, de Trincaud La Tour., J. Branet.

Mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 2 avril 1920)

Bordeaux. 31 mars. — L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1919 qui se soldent par un bénéfice de 1.939.474 fr. contre 2.833.874 fr. en 1918. Le dividende a été fixé à 36 fr. par action et 49 fr. par part.

ÉTAINS DE TEKKAH
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 novembre 1920)

Acompte de 20 fr. par action.

ANNONCES LÉGALES
Bulletin des annonces légales obligatoires du 24 janvier 1921.
Notices.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1921)

Société française des mines d'étain de Tekkah. — Le 7 février, à Bordeaux, 7, rue Lafayette. Dérogation à apporter à l'article 45 des statuts (utilisation des bénéfices exceptionnels).

ÉTAINS DE TEKKAH
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1921)

Les comptes des Étaïns de Tekkah qui seront soumis à la prochaine assemblée se soldent par un bénéfice de 3.176.040 fr. ; on ne connaît pas le dividende qui sera proposé par le conseil d'administration. L'an dernier, les bénéfices étaient de 1.889.480, le dividende de 30 45 par action et 49 18 par part. Il a déjà été distribué 40 francs d'acomptes en 1920.

Mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 20 avril 1921)

Bordeaux, 18 avril. — Les comptes de l'exercice 1920, que nous avons résumés le 14 courant, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire. Le rapport à cette assemblée indique que la production de minerai a été de 12.600 piculs, inférieure à celle de 1919.

¹ Étienne Edmond Lunet de Lajonquière (1861-1933) : officier, explorateur, ethnographe, archéologue de la péninsule indochinoise. Fondateur des Étaïns de Tekkah (1910), président de la Société des étaïns de Bayas-Tudjuh (1924). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etaïns_de_Bayas-Tudjuh.pdf

Le taux élevé du change a toutefois permis l'augmentation des bénéfices. La diminution de la production est due à la minéralisation relativement faible des terrains exploités. La vente de l'Estate d'Ulu Kampar a été faite, moyennant \$ 250.000 dont \$ 50.000, soit 280 000 fr., payables au comptant et le reste par échelons. La compagnie a acquis, dans la vallée de Jelantoh, 240 hectares de terrains, moyennant 1 million, payés de suite. Elle a obtenu une concession d'eau sur la rivière Kampar, permettant d'installer une nouvelle usine hydroélectrique. À Tekkah, la société a fait l'acquisition de la mine Eu Tong Sen. Or. envisage encore vingt ans d'exploitation à Tekkah et quarante à Jelantoh.

L'assemblée extraordinaire, tenue à la suite de la réunion annuelle, a approuvé l'attribution à une réserve spéciale de prévoyance, du produit de la vente de l'Estate d'Ulu Kampar réalisé pendant l'exercice pour la somme de 1.360.000 francs.

MINES D'ÉTAIN DE TEKKAH
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mars 1922)

Les comptes de l'exercice 1921 des Mines d'étain de Tekkah, qui seront soumis à l'assemblée du 11 avril, se soldent par un bénéfice de 672.000 fr., contre 3.176.040 fr. l'an dernier, que le conseil proposera de reporter à nouveau. Une assemblée extraordinaire, qui se tiendra la même jour, aura à statuer sur une augmentation du capital en vue de l'absorption de la Dipang Mines.

Mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1922)

Bordeaux, 12 avril. — L'assemblée de cette société, dont le siège est à Bordeaux, 7, rue La-Fayette, a approuvé à une forte majorité la convention passée avec la Dipang Mines et dont nous avons donné récemment les termes.

Rappelons que les actionnaires de la Dipang avaient eux-mêmes sanctionné cette convention le 10 avril dernier et avaient voté, en même temps, la réduction du capital de 3.500.000 fr. à 1.750.000 francs.

Société française des Mines de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 9 mai 1922)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue à Bordeaux récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1921 présentant un bénéfice de 652.078 francs qu'elle a décidé, après prélèvement de 550.000 fr. pour divers amortissements, de reporter à nouveau.

Le rapport du conseil expose le programme à réaliser en vue de l'exploitation du domaine de Jelantoh acquis en 1920 : construction d'un barrage sur la rivière Kampar ; amenée des eaux de ce barrage à la future centrale électrique par un canal de dérivation d'environ deux kilomètres ; construction d'une centrale électrique d'une puissance de 1.200 à 1.800 HP, qui permettra d'électrifier tous les moyens d'exploitation des terrains de Jelantoh.

Le coût de ces divers travaux et installations peut se chiffrer, aux cours actuels, à 1.500.000 francs. Leur durée étant évaluée à une année, c'est donc dans le deuxième

semestre de 1923 que le domaine de Jelantoh sera équipé et en mesure d'être exploité. Il constituera un groupe autonome qui travaillera parallèlement à celui de Tekkah.

Les usines de Ulu-Gurch et de Kampar produiront toutes les deux du courant triphasé à 9.000 volts 50 périodes, de manière à pouvoir fonctionner en parallèle.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a approuvé la convention passée avec la Dipang Mines, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 14 avril. Elle a également donné au conseil tous pouvoirs à l'effet de porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 3 millions à 4.250.000 fr., au maximum, par la création d'actions nouvelles de 100 fr. Elle a décidé que le droit de préférence des actionnaires à la souscription des actions nouvelles dans la proportion du nombre des titres possédés par eux, pourra ne pas s'appliquer, à l'occasion des émissions envisagées, à la totalité des actions émises, mais ne devra en aucun cas, descendre au-dessous de 50 % de ces dernières.

Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes à partir du 1^{er} janvier 1923; elles recevront jusqu'à cette date l'intérêt à 6 % l'an des sommes versées et seront amorties de 20 fr. au moment de la libération des titres.

L'assemblée a modifié les articles 1, 18, 34 et 41 des statuts en vue de les mettre en harmonie avec les lois en vigueur.

Société française des mines de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1922)

Contrairement aux bruits mis en circulation de non-distribution de dividende, il est dans les intentions du conseil, de proposer la distribution d'un acompte de 10 francs par action et par part, au mois d'août prochain.

La production du mois de mai 1922 a atteint 1.300 peuls, contre 957 en 1921. La moyenne, qui était pour 1921 de 847 piculs, s'élève, pour les cinq premiers mois de 1922, à 1.018 piculs, soit un excédent pour l'exercice précédent d'environ 48 tonnes de minerai. Les deux dragues de la mine Dipang sont actuellement en exploitation. Elles ont produit pour le mois de mai près de 500 piculs, qui ne sont pas compris dans les rendements cités plus haut.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 958 :

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : G. Lafon, G. Calvet, H. Derivaud, J. Dubos, L. de Lajonquière, A. Soula, de Trincaud La Tour, F. Nebout.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce
(*JORF*, 12 février 1923)

Chevalier

Lafon (Pierre-Marie-Gustave-Henri), industriel ; 22 années de fonctions électives au tribunal de commerce et à la chambre de commerce de Bordeaux : a contribué à développer notre expansion commerciale ; 42 années de pratique industrielle.

FAITS DIVERS FINANCIERS
Étains de Tekkah
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 avril 1923)

L'assemblée du 21 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice de 1.247.029 fr., contre 652.073 fr. l'an dernier, et voté le dividende annoncé de 23 fr. 83 brut à l'action et de 30 fr. 74 à la part qui sera payable le 30 courant.

[Suppression de l'acompte sur dividende]
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 novembre 1923)

L'action Étains de Tekkah est en ferme tendance à 588 fr. Le conseil de cette société a décidé que, malgré la marche très satisfaisante de l'exploitation et les bénéfices normaux réalisés à ce jour, l'état de trésorerie ne permettait pas la distribution de l'acompte habituel de décembre.

ÉTAINS DE TEKKAH
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 avril 1924)

Les bénéfices bruts des Étains de Tekkah de l'exercice clos le 31 décembre s'élèvent à 4 millions 849.572 fr. 78 contre 3.083.722 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu des frais d'exploitation et d'un amortissement de 600.000 fr. des extensions souterraines, les bénéfices nets se chiffrent par 1.303.307 francs contre 1.144.952. On ne connaît pas encore les intentions du conseil au sujet des dividendes qui seront proposés à l'assemblée du 8 mai. Rappelons qu'il n'a pas été distribué d'acompte en décembre et que l'an dernier, les dividendes totaux avaient été fixés à 23 fr. 83 pour les actions et à 30 fr. 74 pour les parts.

BRUITS ET INDICATIONS
Mines d'étain de Tekkah
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

L'assemblée tenue le 8 mai a approuvé les comptes de 1923 et voté un dividende de 1 fr. 85 net au nominatif et 11 fr. 72 au porteur, les parts reçoivent 26 fr. 02 au nominatif et 18 fr. 46 au porteur.

Étains de Tekkah
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} septembre 1924)

Nous croyons savoir que les résultats obtenus pendant la période écoulée de l'exercice 1924 par la Société des mines d'étain de Tekkah marqueraient une progression importante par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice 1923. D'après certains bruits, on pourrait tabler pour l'exercice 1924 entier sur des bénéfices nets environ triples de ceux de 1923, qui furent, on s'en souvient, de 1.300.000 fr. L'augmentation de la production, d'une part, les hauts cours du métal,

d'autre part, donnent à ces bruits un caractère de vraisemblance. Aussi estime-t-on avec juste raison qu'il est permis de tabler sur des dividendes très sensiblement supérieurs à ceux de 18,02 par action et de 30,26 par part qui furent distribués en dernier lieu.

Enfin, signalons qu'une augmentation de capital serait en perspective. Cette opération aurait pour objet l'absorption d'une affaire similaire dont les perspectives seraient très intéressantes.

Étains de Tekkah

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 novembre 1924)

L'assemblée extraordinaire, qui n'avait pas réuni le quorum le 7 octobre, a pu délibérer valablement le 12 novembre et a ratifié le projet de fusion de la Dipang-Mines avec la Société française des mines d'étain de Tekkah. Comme conséquence de cette fusion, le capital sera porté de 4.250.000 fr. à 5 millions de francs par la création de 7.500 actions nouvelles dont 1.750 actions d'apport serviront à l'absorption de la Dipang-Mines et 5.758 seront émises contre espèces. Un commissaire aux apports a été nommé par l'assemblée.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES D'ÉTAÏN DE TEKKAH (*BALO*, 17 novembre 1924)

Société anonyme française.

Statuts reçus par M^e W. Loste, notaire à Bordeaux, le 31 janvier 1910.

Siège social. — Bordeaux, 7, rue Lafayette.

Objet. — Exploitation de terrains stannifères situés dans la presqu'île de Malacca, aux lieux-dits « Tekkah » et « Jelantoh », et toutes autres affaires connexes.

Durée. — 30 années à compter du 5 mars 1910.

Capital social. — Initial, 2.500.000 fr. divisé en 5.000 actions de 500 fr.

Porté à 3 millions de francs le 21 avril 1913 (à cette date, les actions de 500 fr. furent divisées en titres de 100 fr., soit 30.000 actions de 100 fr.).

Porté à 4.250.000 fr., divisé en 42.500 actions de 100 fr. le 11 avril 1922. (Toutes les actions ont été amorties de 20 fr. en juin 1918.)

Parts de fondateur. — Il a été créé à l'origine 2.000 parts de fondateur qui ont été divisées en cinquièmes, en mars 1914, et sont actuellement représentées par 10.000 cinquièmes de parts.

Apports. — 1° à M. Adams : a) 1.600 actions de 500 fr. entièrement libérées ;

b) une somme de 45.000 fr. en espèces ;

c) 320 parts de fondateur, en rémunération de cet apport. consistant en une option d'achat et le droit d'exploiter des mines d'étain se trouvant dans des terrains d'une contenance approximative de 273 hectares, situés dans la presqu'île de Malacca, au lieu-dit « Tekkah », État de Perak ;

2° À la Société des mines de Kinta : 80.000 francs en espèces pour cession des droits de cette société sur diverses concessions comprises dans l'option d'achat indiquée ci-dessus ;

3° À MM. Lunet de Lajonnière et Gustave Lafon :

a) 400 actions de 500 fr. entièrement libérées ;

b) une somme de 40.000 fr. en espèces, en rémunération de leurs apports consistant dans le résultat de leurs études, voyages et demandes pour arriver à l'exploitation des concessions par la création de la société.

Administration. — La société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de neuf au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de six ans, et ils peuvent toujours être réélus.

Les administrateurs peuvent recevoir, à titre de rémunération de leur mandat, des jetons, de présence dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, reste maintenue jusqu'à décision contraire.

Ils ont droit, en outre, à la part de bénéfices indiquée ci-après.

.....
Augmentation de capital : L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 novembre 1924 a décidé de porter le capital de 4.250.000 fr. à 5 millions de francs par l'émission de 7.500 actions nouvelles de 100 francs nominal, amorties de 20 fr., dont 1.750 d'apport devant servir à l'absorption de la Dipang-Mines, et 5.730 de numéraire, émises à 420 fr. nominal.

La présente insertion est faite en vue de l'émission des actions nouvelles ci-dessus, et de leur cotation aux bourses de Paris, Bordeaux et Lille.

Le président du conseil d'administration,
GUSTAVE LAFON, 38, rue Ferrère, Bordeaux.

.....

Étains de Tekkah

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 décembre 1924)

Les décisions prises par l'assemblée extraordinaire, concernant l'augmentation du capital de 4.250.000 fr. à 5 millions par l'émission de 7.500 actions dont 4.500 réservées, à titre irréductible aux actionnaires de Tekkah à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes, ont été ratifiées. La fusion de la Dipang, avec la Tekkah se trouve donc réalisée. La Dipang reçoit 1.750 actions Tekkah contre remise de ses 7.000 titres et se trouve ainsi complètement absorbée et en état de liquidation

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1.088 :

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : G. Lafon, G. Calvet, H. Derivaud, J. Dubos, L. de Lajonquière, A. Soula, de Trincaud La Tour, F. Nebout, J. Branet.

MINES D'ÉTAÏN DE TEKKAH

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mars 1925)

Les produits nets réalisés en 1924, par la Société des Mines d'étain de Tekkah s'élèvent à 6.175.943 francs au lieu de 1.303.397 fr. précédemment. Le conseil proposera un dividende de 76 fr. 92 par action contre 18 fr. 02, 165 fr. 06 à la part contre 30 fr. 26. Le solde sera payé le 6 avril.

L'actif disponible s'établit à 6.474.701 fr. et les débiteurs à 207.997 fr. Les exigibilités atteignent 425.128 fr.

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 8 décembre 1925)

Au bilan de la Société française des Mines d'étain de Tekkah, parmi les postes de l'actif, le domaine d'Ulu Kampar est porté pour 1 franc. Or, ce domaine, situé dans la presqu'île de Malacca, est planté d'hévéas. La hausse du caoutchouc lui confère donc une certaine valeur. On s'explique ainsi que, dans le but de l'acquérir, de l'aménager et de l'exploiter, vienne de se constituer à Bordeaux, sous la dénomination de Société Caoutchoutière d'Ulu Kampar, une firme nouvelle, au capital de 1.250.000 fr. en actions de 100 fr. libérées de moitié.

MINES D'ÉTAÏN DE TEKKAH

(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 août 1926)

L'assemblée ordinaire de cette société s'est tenue le 22 avril dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1925, comptes qui se sont soldés par un bénéfice de 7.384.076 fr. contre 6.175.943 fr. l'an passé.

Les bénéfices ont été répartis de la manière suivante :

6 % d'intérêt au capital non amorti	227.500 00
8 % à la réserve pour amortissement des actions	590.726 05
10 % au conseil	738.407 60
65 % du solde aux actions	3.788.837 55
35 % aux parts	2.039.604 85
	<u>7.384.076 00</u>

L'exercice a été tout à fait satisfaisant. La société a été favorisée par les cours de l'étain sans cesse en progression et aussi par les cours de la £.

Au cours de l'exercice, les travaux se sont poursuivis aussi activement que par le passé, et la société a utilisé la totalité de la puissance fournie par ses centrales hydro-électriques. Le prix de revient assez faible de la force motrice et les cours élevés de l'étain ont permis, tout en poursuivant méthodiquement le programme d'exploitation, de ne pas négliger des terrains faiblement minéralisés.

À partir du mois d'octobre, une hausse sensible du prix de la main-d'œuvre indigène s'est fait sentir. Ce mouvement [est] général en Malaisie, où le coût de la vie atteint maintenant un taux très supérieur à celui d'avant guerre, bien que les échanges aient lieu toujours en monnaie d'or. Les hausses de prix du caoutchouc et de l'étain ont amené une raréfaction de la main-d'œuvre, et il faut s'attendre dans l'avenir à un relèvement appréciable des frais d'exploitation.

Continuant sa politique de prévoyance, la société a acquis au cours de l'exercice, 107 acres de souterrains, soit environ 40 hectares, au lieu-dit Sentoh, dans la région de Tekkah. Elle a entrepris l'aménagement de ces terrains, dont la production normale commencera très prochainement et a demandé au gouvernement une autorisation de sondage sur 100 acres de terrains limitrophes des précédents.

Les terrains de Cholet, acquis l'année dernière, ont été mis en exploitation partielle par les soins d'un fermier. Les résultats obtenus sont satisfaisants et donnent l'espoir d'y utiliser un jour les disponibilités de force motrice de la société, le jour où elle aura terminé son exploitation dans la vallée de la Dipang.

À Selantoh, le domaine a été augmenté d'une centaine d'acres en bordure des propriétés.

Les deux centrales hydro-électriques ont marché pendant toute l'année avec la plus grande régularité, en produisant environ 13 millions de kilowatt heures. Cette production d'énergie électrique à un prix réduit est la principale raison de la prospérité de la société. Aussi a-t-elle été conduite une première fois, en 1922, dans les circonstances dont on a gardé le souvenir, à l'accroître considérablement. Et maintenant encore, le conseil étudie la construction d'une troisième centrale sur la même rivière, en amont des deux précédentes, qui procurerait, au moment des hautes eaux, un appoint de puissance d'environ 1.000 chevaux. Cette augmentation des ressources en force motrice électrique conduira à développer parallèlement les lignes de transport à haute tension.

Le réseau général des conduites d'eau est en fonctionnement depuis 1911. Fendant quinze ans, aucun mécompte n'est survenu, mais il faut cependant envisager prochainement divers travaux d'entretien et la révision de certains tronçons entre Jelantoh et Tekkah ; ces opérations pourront s'exécuter sans gêne importante pour l'exploitation. L'exécution des divers travaux énumérés (3^e centrale, renforcement des lignes électriques, révision des conduites d'eau principales) se répartira sur les deux exercices 1926 et 1927. Pour faire face aux dépenses qui en résulteront, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le capital social, ni d'effectuer de prélèvements spéciaux sur les bénéfices.

Le conseil se propose de consacrer à ces extensions et améliorations une partie de ses réserves, ainsi que le produit de la vente de l'Estate d'Ulu Kampar et de divers lots de terrain environnant la Marcel à Ipob.

La cession de l'Estate d'Ulu Kampar, consentie à une société française n'a pas abouti. La convention a été résiliée d'un commun accord et ce résultat donne satisfaction puisqu'il permet de faire figurer au bilan cette propriété pour la somme de 1 franc.

Cependant, le conseil est décidé à poursuivre la réalisation de cette propriété, avec la préoccupation d'alimenter la trésorerie en vue de l'exécution de travaux, tout eu réservant bien entendu tous droits de servitude nécessaires pour l'exploitation minière.

La situation de trésorerie telle qu'elle apparaît au bilan est très forte. Les liquidités se totalisent par 7.222.995 fr. 40 alors que les exigibilités ne se chiffrent que par un peu plus de 2 millions.

L'assemblée a nommé administrateur, en remplacement de M. Albert Soula ^[Soula]², M. Ch. Henri Perrin.

MM. Émile de Trincaud la Tour ³ et Georges Calvet, administrateurs, ont été réélus

NOTES ET VALEURS DU JOUR (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 décembre 1926)

La Société Étains de Tekkah va procéder à une augmentation de capital de 200.000 fr., par l'émission de 2.000 actions à vote plural, de 100 francs chacune, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale qui est convoquée pour le 28 décembre. Le capital actions est de 5 millions, dont 2 millions sont amortis, en 50.000 actions de 100 fr. La proportion nouvelle ne peut affecter sensiblement le dividende, d'autant plus que ces actions à vote plural suivront probablement l'exemple de celles

² Albert Soula : administrateur de la Banque de Bordeaux, puis (1919) administrateur du CCF. Administrateur de la Société d'éclairage électrique de Bordeaux et du Midi, etc.

³ Émile de Trincaud La Tour : ancien vice-président de la Banque de Bordeaux, puis (1919) administrateur du CCF.

émises par d'autres sociétés et ne recevront qu'un dividende notablement inférieur à celui des actions ordinaires.

L'année 1926 a été marquée par de violentes inondations et par la sécheresse. On ne connaît pas les dégâts subis par l'exploitation, mais on peut avoir des appréhensions pour les stations hydro-électriques dont la troisième est en construction. Toutefois la haute valeur de la tonne d'étain — plus de 280 livres en moyenne pendant l'année — réserve des profits considérables. Enfin les difficultés de main-d'œuvre causées par l'attrance des hauts salaires des plantations de caoutchouc iront sans doute en s'atténuant.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 876-877 :

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : G. Lafon, G. Calvet, H. Derivaud, J. Dubos, L. de Lajonquière, de Trincaud La Tour, F. Nebout, J. Branet, Ch.-H. Perrin.

François NEBOUT, président

Né le 13 juin 1879 à Aiguillon (Lot-et-Garonne).

Fils de Jean-Joseph Nebout, médecin.

Apparenté au précédent président Gustave Lafon.

Officier d'artillerie.

Marié en 1909 à Marguerite Andron († 1918).

Chevalier de la Légion d'honneur du 8 janvier 1915 (min. Guerre) : capitaine au 32^e R.A.

Administrateur de la STAC-Charente à Yves (Charente-Inférieure)(1923) : produits en béton,

et des Plantations d'Ambidedi (1928-1937) : sisal au Mali.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Plantations_d_Ambidedi.pdf

Officier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : chef d'escadron à la section technique des études et expériences chimiques de l'artillerie. Situation : industriel.

Dom. : 35, allées de Chartres, Bordeaux.

Décédé à Bordeaux le 4 janvier 1960.

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(*La Cote de la Bourse et de la banque, 10 janvier 1927*)

Les craintes qu'on a pu avoir ces jours derniers au sujet des propriétés des Étains de Tekkah ne sont pas fondées. L'exploitation, n'a nullement souffert des inondations.

On fait remarquer à ce sujet que les propriétés en questions sont situées à plus de 300 kilomètres à vol d'oiseau des régions inondées et, d'ailleurs, sur l'autre versant de la montagne.

(*Le Journal des finances, 6 mai 1927*)

Le fléchissement de l'étain et les renseignements peu encourageants relatifs aux résultats obtenus pour 1926, par Tekkah entraînent un recul général des valeurs

intéressées. Tekkah s'affaisse, la part de 6.150 à 5.550, l'action de 2.360 à 2.270. Kinta s'échange l'action à 2.690 contre 2.710, la part à 4.005 contre 4-450. Naraguta faiblit encore à 285. [...]

Étains de Tekkah
(*Le Journal des finances*, 15 juillet 1927)

En février dernier, les Étains de Tekkah convoquaient une assemblée extraordinaire à l'effet d'autoriser la création d'actions à vote plural, nouveauté fort privée par les membres du conseil d'administration. Malgré une double convocation, l'assemblée n'avait pu, faute de quorum, se tenir valablement ; quelques actionnaires, effrayés par les prétentions du conseil, protestèrent énergiquement. tandis que les autres — la grande majorité — avaient mieux aimé rester dans leur coquille. Réserve prudente, certes, mais combien peu sage, comme se chargeait de le leur montrer l'avenir. Le silence une fois fait, devant le mutisme des actionnaires, le conseil reprit espoir, et il n'eut pas tort. Une troisième assemblée tenue le 4 juillet, accédant à ses désirs, vient, en effet, de l'autoriser à émettre 2.000 actions à vote plural

Serait-ce que le conseil aurait dépouillé son projet primitif de ce caractère d'arbitraire qui avait, soulevé de si véhémentes protestations ? Un exposé des faits montrera. que non.

En février, les conditions de l'émission des actions à vote plural étaient les suivantes : les 2.000 actions, obligatoirement nominatives, émises au pair de 100 francs devaient recevoir un intérêt statutaire égal au taux moyen des avances de la Banque de France pendant chaque exercice, sans participation aux superbénéfices. Droit de vote : 1 voix par action, contre 1 voix par 25 anciennes. La moitié des actions à vote plural était réservée aux titulaires français d'actions nominatives ; les 1.000 autres étaient à la disposition du conseil pour les personnes françaises agréées par lui. Enfin, la durée de l'existence des nouvelles actions était limitée à 14 ans.

En juillet, le nombre des actions à émettre, leur prix d'émission et leur forme obligatoire sont restés les mêmes. Mais les actions nouvelles, dites actions « P », recevront comme les anciennes, devenues actions « O ». un premier dividende de 6 % et auront droit à un superdividende égal à 1/25^e de celui des actions « O » sans que leur rémunération totale puisse dépasser, moins l'impôt sur le revenu, 10 % du nominal de 100 francs. Ces titres nouveaux, ayant droit à 25 voix par titre, seront répartis à raison d'un quart aux actionnaires nominatifs, un quart aux actionnaires au porteur ayant assisté aux assemblées avec régularité (?), un quart aux autres actionnaires et un quart à la disposition du conseil. Ils n'auront droit, en cas de dissolution, à aucun boni de liquidation. Enfin, leur extinction est prévue au bout d'une période déterminée.

Les modalités précises du projet ne nous sont pas encore connues ; nous en avons seulement donné les grandes lignes. Mais ces quelques éléments sont suffisants pour se rendre compte que les dirigeants de cette affaire n'ont pas eu d'autre but que de se faire délivrer un blanc-seing qu'ils rempliront au mieux de leurs intérêts particuliers.

*
* *

Pour justifier son projet, qui doit lui donner pour 200.000 francs — un morceau de pain par les temps qui courent — le contrôle définitif d'une entreprise dont la capitalisation boursière atteint, sur la base des cours actuels, près de 160 millions, le conseil, dans son rapport, se retranche derrière deux raisons. D'une part, il invoque le spectre « d'un groupe anglais très puissant » et son désir de n'être pas « désarmé en

présence d'une menace qu'il voit s'ébaucher et qu'il surveille » et, d'autre part, il déclare avec une candeur admirable que « dans leur ensemble, les dispositions du projet de loi Chastenet sont respectées par ses propositions. »

On nous permettra de douter de la sincérité de ces deux affirmations.

N'est-il pas, tout d'abord quelque peu étrange de voir baisser depuis un certain temps déjà, les titres d'une société que le conseil prétend être sous la menace de passer sous la mainmise d'un groupe étranger ? Ne serait-ce pas le contraire qui aurait dû avoir lieu, comme cela se produit toutes les fois qu'il y a une lutte pour obtenir la majorité ? Et alors, ne peut-on pas dire que la raison invoquée par le conseil de Tekkah n'est qu'un trompe-l'œil destiné à faire avaler la pilule ?

Mais est-il bien certain que le projet présenté par les dirigeants de Tekkah, et que les actionnaires ont fait leur, « respecte dans leur ensemble les dispositions du projet de loi Chastenet » ? C'est extrêmement discutable, comme le montre, du reste, l'expression « dans leur ensemble Il sous le couvert de laquelle le conseil a cru bon de s'abriter. Mais ne fallait-il pas, pour éviter toute discussion dangereuse pour eux, que les dirigeants parlent à la manière des oracles qui, par la façon d'exprimer leurs sentences, rendent impossible toute incrédulité ?

Que doit-on admirer le plus, dans cette affaire : la ténacité et l'habileté des dirigeants qui ont su différer de quelques mois la réalisation de leur but pour mieux triompher ? Ou le parfait désintéressement dont ont fait preuve les actionnaires en se laissant si complaisamment dépouiller ?

NOTES ET VALEURS DU JOUR

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 avril 1928)

De 1926 à 1927, les bénéfices des Étains de Tekkah ont peu varié : il s'établissent à 6.580.592 fr. contre 6.601.432 fr. Il serait dans les intentions du conseil de proposer à la prochaine assemblée des dividendes légèrement supérieurs aux précédents qui furent 71 fr. 63 pour l'action et de 183 fr. 16 pour la part.

ÉTAINS DE TEKKAH

(*Le Journal des débats*, 10 mai 1928)

Les comptes de 1927 ont été approuvés par l'assemblée du 8 mai. Dividendes bruts votés 71 fr. 36 par action, contre 71 fr. 36, et 182 fr. 49 par part, contre 183 fr. 16.

Sous déduction de l'acompte de 23 francs payé aux actions et aux parts. les soldes nets ressortent à 33 fr. 90 par action au porteur et 18 fr. 70 au nominatif ; 88 fr. 15 par part au porteur et 124 fr. 60 au nominatif, et 1 fr. 115 par action P, payables le 21 mai.

Production d'étain : 500 tonnes contre 480 ; cette légère augmentation a permis de compenser la baisse des prix.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 932-933 :
Société française des mines d'étain de Tekkah
Conseil d'administration : *idem*.

(*Gazette de Bayonne*, 18 janvier 1929)

Conseil d'administration

M. LUNET de LAJONQUIÈRE, commandeur de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration de la Société des Étains de Bayas-Tudjuh, administrateur de la Société Française des mines d'étain de Tekkah, Saint-Genis-de-Saintonge, administrateur.

ÉTAINS DE TEKKAH

(*Le Journal des débats*, 14 novembre 1929)

Le conseil d'administration demandera à une assemblée extraordinaire,, convoquée pour le 22 novembre, l'autorisation de porter le capital de 5.200.000 à 10 millions. Une première tranche de 3 millions serait émise prochainement. L'augmentation de capital a pour but l'achat de terrains miniers en vue de l'augmentation de la production.

Mines d'étain de Tekkah.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mai 1930)

Bénéfices avant amortissements : 4.488.500 fr. 50 contre 3.564.803 fr. Dividende fixé à 39 fr. 29 par action ordinaire O, 7 fr. 42 par action P et 90 fr. 25 par part contre respectivement 39 fr. 05, 7 fr. 41 et 95 fr. 58.

MINES D'ETAIN DE TEKKAH

(*Paris-Midi*, 14 juin 1930)

L'augmentation de capital, actuellement en cours, se poursuit dans des conditions satisfaisantes, malgré l'ambiance de la Bourse et les bas cours auxquels se maintient momentanément le métal. Les comptes publiés lors de la dernière assemblée font d'ailleurs ressortir que le bénéfice distribué pour l'exercice 1929 s'élève à 5.600 francs par tonne de minerai produit et si, pour l'exercice 1930, le cours moyen du métal est en baisse sur l'année passée, on constate, par contre, une augmentation de la production qui, pour les cinq premiers mois de 1930, dépasse de 1.050 piculs la production de la période correspondante de 1929.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 952 :

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : *idem*.

Société française des mines d'étain de Tekkah

(*La Journée industrielle*, 7 mai 1931)

Bordeaux, 5 mai. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un solde bénéficiaire de 1.506.318 francs.

Le dividende a été fixé de la manière suivante : 22 fr. 98 aux actions anciennes, 6 fr. 77 aux actions P, 7 fr. 10 aux actions nouvelles et 55 fr. 83 aux parts.

L'assemblée a nommé administrateurs MM. Gradis ⁴ et Bernard Blanchy en remplacement de MM. Gustave Lafon et de la Joncquière.

(Le Journal des débats, 26 mars 1932)

Le Comité international de l'étain, réuni cette semaine à Paris, a examiné une proposition tendant à réduire davantage la production. Cette réduction porterait sur 8.420 tonnes par an et prendrait effet à partir du 1^{er} mai ou 1^{er} juin prochains. Une décision finale sera prise à ce sujet à la prochaine assemblée qui se tiendra à Londres, le 22 avril. Les dépassements des contingentements pour la première année complète de restriction n'ont été que de 36 tonnes.

Dans le groupe des valeurs intéressées, l'action Tekkah se relève de 701 à 720, tandis que la part, par contre, fléchit de 2.240 à 2.150.

TEKKAH

(Le Journal des débats, 12 mai 1932)

Les comptes de l'exercice 1931, qui feront présentes à l'assemblée du 24 mai, font ressortir un solde bénéficiaire de 199.670 fr. 38, qui sera vraisemblablement reporté à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1.009:

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : F. Nebout, pdt ; G. Lafon, G. Calvet, J. Derivaud, J. Dubos, de Trincaud La Tour, J. Branet, Ch.-H. Perrin, B. Blanchy, G. Gradis.

Société française des mines d'étain de Tekkah

Assemblée générale ordinaire du 9 mai 1933

(L'Information financière, économique et politique, 14 mai 1933)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à vos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de votre vingt-troisième exercice (année 1932) et en délibérer.

Les bénéfices distribuables ne s'élèvent qu'au chiffre de 17.991 fr. 78.

La quantité de minerai extrait de l'ensemble des terrains a été de 6.790,03 piculs. Sur ce total, 3.593,96 correspondant à 156 tonnes d'étain pur, sont la part de la Société, et 3.196,07 sont la rémunération des contracteurs.

Ces chiffres minimes sont la conséquence de la restriction internationale de la production de l'étain dont nous parlerons plus loin.

⁴ Gaston Gradis (1889-1968) : d'une famille d'armateurs bordelais. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés coloniales, dont la Société marocaine des pays tropicaux (SOMAPAT). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

Le cours moyen de l'étain, en 1932, a été de £ 136.02, soit en £ or 97,70 contre, en 1931, £ 118,5 correspondant à £ or 109.35. Nous enregistrons donc une nouvelle baisse d'une douzaine de livres-or sur le métal. La baisse du prix du métal et le renforcement de la restriction suffisent à expliquer la médiocrité des résultats de l'exercice. Nous sommes cependant heureux d'avoir pu traverser sans pertes cette période particulièrement difficile de la crise économique. Nous avons renforcé encore nos mesures de précaution et la compression de toutes nos dépenses.

Inspection d'administrateur

Notre président, M. Nebout, s'est encore rendu à Tekkah l'hiver dernier pour exercer de plu près pendant quelques semaines le contrôle du conseil. Nous estimons que plus particulièrement en période de crise, votre conseil doit connaître à fond les plus petits détails d'une administration très complexe et, sans négliger les vues d'ensemble et d'avenir, discuter avec les exécutants tous les postes d'une comptabilité sur lesquels des économies peuvent apparaître réalisables.

Cours de la livre sterling et du dollar malais

Les cours de ces monnaies ont été relativement stables pendant l'année, plus ou moins 6,5 % du cours moyen, et il ne s'est pas produit dans les États fédérés malais de variation notable du prix de la vie. Les salaires des coolies sont restés au même chiffre qu'en décembre 1931. On ne prévoit pas d'augmentation générale des salaires tant que ne se produira pas une plus grande demande de main-d'œuvre, c'est-à-dire tant que la restriction de la production de l'étain et le marasme des plantations de caoutchouc persisteront.

Situation du marché de l'étain

Pour ce qui concerne l'origine et les premiers mois d'exécution du plan de restriction de la production de l'étain par accord international, nous vous renvoyons au rapport présenté à notre précédente assemblée générale. En 1932, la restriction de la production a été renforcée à partir du 1^{er} juin et surtout du 1^{er} juillet et, depuis cette date, nous n'avons été autorisés à extraire que 25 % de notre capacité de production de 1929.

Le tableau suivant vous donne l'allure des cours moyens mensuels du métal en regard du taux de restriction :

1932	Cours £ en fr.	Cours étain en £	Cours étain en £ or = 124.213 fr.
Restr.			
Janvier	87.28 140.38	98.69	60 %
Février	87.80 130.27	98.44	—
Mars	92.13 130.06	96.46	—
Avril	95.18 109.48	83.89	—
Mai	93.15 122.48	91.85	—
Juin	92.68 114.78	85.64	66,60 %
Juillet	90.62 126.08	91.98	75 %
Août	89.22 141.82	101.46	—
Septemb.	88.58 152.83	108.99	—
Octobre	86.67 151.40	105.63	—
Novembre	83.60 153.79	103.50	—
Décembre	84.00 149.96	101.41	—
Moyenne 1932	89.25 126.02	97.70	

D'autre part, les statistiques officielles indiquent au 31 décembre des années 1931 et 1932 la position des stocks suivante (en tonnes de 1016 kg)

Stocks visibles dans le monde	50.928	45.125
Stocks dans les Straits Settlements	8.283	10.330
Stocks totaux	59.221	55.455
Différence	— 3.188	

On peut être surpris qu'une politique de compressions de la production aussi énergique que celle imposée n'ait pu aboutir à une diminution des stocks plus importante que celle enregistrée. Bien que 1932 ait été une année de crise industrielle très aiguë, la réserve des acheteurs suffit-elle à expliquer une aussi faible résorption des stocks ? Ne se trouvait-il pas, en dehors des pays où la restriction est très strictement contrôlée par le gouvernement, des sources de production jugées dans le début, et sans doute à tort, négligeables et qui, maintenant, montreraient toute leur capacité ?

D'autre part, une considération est encore intéressante pour le producteur. La presse a fait connaître à plusieurs reprises que des pools internationaux avaient acquis une grande partie (21.000 t.) des stocks d'étain. Comme il ne s'est pas produit une amélioration des cours du métal suffisante pour permettre à ces pools la liquidation d'une partie des stocks qu'ils détiennent, on pouvait se demander si la puissance financière des pools serait suffisante pour leur permettre d'attendre pendant un temps indéterminé la venue des conditions normales d'une liquidation ou si, au contraire, ils ne se seraient pas trouvés obligés de jeter sur le marché tout ou partie des stocks de métal détenus par eux. Dans cette dernière hypothèse, le producteur risquait de subir en plus des étreintes de la restriction un avilissement complet de sa marchandise. Nous avons appris de source très sûre que cette dernière éventualité ne paraît pas à redouter. Nous sommes donc condamnés à subir pour une période dont on ne voit pas encore la fin les répercussions d'une restriction très renforcée. Mais nous pouvons espérer n'avoir pas à redouter, en plus, l'avilissement au-dessous de chiffres imaginables de la valeur marchande des quelques dizaine» de tonnes de métal qu'on nous autorise à extraire ; faibles manifestations d'un potentiel d'activité qui demeure cependant considérable.

Exploitation

Nous avons extrait, très exactement, la quantité de minerai que les certificats de production délivrés par le gouvernement des F. M. S. nous autorisent à extraire et à vendre. Les ouvertures ou fermetures de mines sont strictement conditionnées par les chiffres des certificats. À la fin de l'année, nous avons moins de mines en exploitation qu'au début puisque le coefficient de restriction était passé de 60 à 75 %. En outre, le gouvernement a admis le groupage des divers certificats d'une société. Une société peut donc, en théorie, concentrer toute son activité sur une seule mine et obtenir un prix de revient plus avantageux que si elle disperse ses efforts en de nombreux points de ses propriétés. Pratiquement, chez nous, compte tenu de nos procédés d'exploitation et des frais d'entretien des installations temporairement inutilisables autant que pour diminuer les risques d'arrêts accidentels, plusieurs mines sont maintenues en exploitation.

Mais, poursuivant à l'égard des contracteurs chinois la politique que nous avons déjà exposée l'année dernière, toutes nos mines en exploitation directe sont demeurées fermées et seules sont restées ouvertes les mines travaillées au contrat. La main-d'œuvre à laquelle nous assurons ainsi des moyens de subsistance a dépassé dans l'année une [moyenne de 700 travailleurs par jour](#) et nous espérons la conserver jusqu'au moment du retour à la suppression des contingentements. Cette aide que nous apportons aux autorités en contribuant pour notre modeste part à diminuer le nombre des sans-travail n'est pas sous-estimée.

L'autorisation de groupage des certificats de production est évidemment favorable aux sociétés exploitantes mais peut porter préjudice aux propriétaires dont les terrains affermés en sub-leases à un exploitant (société ou particulier) risquent de ne pas être momentanément exploités et de ne fournir aucun revenu, tandis que les impôts fonciers demeurent exigibles. On voit quelle source de contestations et de procès cet antagonisme d'intérêts peut créer. Nous avons subi notre part de réclamations de propriétaires pour nos terrains en affermage et, nos sollicitors ont pu aplanir un certain nombre de difficultés. Il peut en naître d'autres car la cupidité de quelques Asiatiques est excitée par un commerce clandestin des coupons des certificats de production malgré le danger de ces transactions que le gouvernement a formellement interdites.

Domaine minier

Nous nous sommes bornés à solliciter dans le courant de l'exercice le renouvellement des leases venus à expiration sans acquérir de nouveaux terrains dans notre voisinage.

Usines hydroélectriques et thermique

Notre usine thermique n'a pas été mise en route pendant l'année, nos usines hydrauliques ayant largement suffi à fournir la puissance que nous pouvons utiliser pour une extraction réduite au-dessous du quart de sa capacité normale.

Après les trois mois nécessaires à son réglage, nous avons aussi arrêté l'usine de Réas, afin de diminuer nos frais généraux d'exploitation par la suppression d'une équipe d'électriciens.

Seules ont été en service pendant toute l'année nos deux usines de la Guroh avec un alternateur stoppé dans chacune d'elles. Elles ont fourni 8.914.720 kWh.

De même, notre puissance hydraulique en pression naturelle n'a pu être complètement utilisée et un certain nombre de moniteurs sont en permanence rejetés à la rivière.

Estatz d'Ulu Kampar et Villa Marcel

La baisse des cours du caoutchouc a rendu impossible la continuation de notre exploitation directe de l'Estate. Mais les coolies chinois consentant à des entrepreneurs chinois des conditions de travail plus avantageuses que celles consenties par eux à des Européens, nous avons passé à un Chinois les recettes de l'exploitation de l'Estate, à charge par lui d'en assurer tous les frais, tant de récolte que d'entretien. Cette combinaison nous évite des pertes qui devenaient inévitables avec des cours de vente du caoutchouc tombés à presque 1 fr. le kg. Notre surveillance nous assure par ailleurs que la propriété est bien tenue.

Rien à signaler pour la Villa Marcel.

Personnel

Nous sommes heureux d'adresser à notre directeur, M. Roger Dillon-Corneck, et à nos agents nos remerciements pour les preuves multiples de leur dévouement et. l'expérience avec laquelle ils dirigent et orientent nos intérêts sociaux au cours de la grave crise que traversent les F. M. S.

Suivant notre habitude, nous exprimons aux autorités anglaises en Malaisie notre reconnaissance pour la bienveillance et la sympathie qu'elles ne cessent de nous témoigner et pour le soutien que nous avons trouvé dans leurs conseils ou leurs décisions.

Conseil d'administration. — Commissaires

Les fonctions d'administrateur de M. Gaston Gradis, représentant de la Société marocaine des pays tropicaux, viennent à expiration cette année et vous serez appelés à

procéder à son remplacement. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sort rééligibles.

Vous aurez à nommer vos commissaires des comptes pour l'exercice 1933.

Pour nous conformer à la loi, nous vous demanderons d'autoriser en tant que de besoin vos administrateurs à faire des affaires avec la société.

Ceci exposé, passons à l'examen du bilan.

BILAN

.....
TOTAL : 26.652.09884

Après cette analyse, nous vous proposons d'établir comme suit le compte de profits et pertes :

Voici les recettes dont nous disposons :

Produit du compte d'exploitation.	1.593.151 08
Agios et intérêts	194.244 47
	1.787.395 55

Nous avons à déduire :

Main-d'œuvre et frais d'exploitation :	815.620 86
Frais généraux, d'administration et redevances :	903.062 47
Amortissement en cours d'exercice :	50.720 44
	1.769.40377
Il reste comme bénéfice de l'année	17.991 78
somme que nous vous proposons de reporter à nouveau. ,	

L'observation des postes du compte de profits et pertes montre que nous avons poursuivi énergiquement en 1932 l'effort d'adaptation à la crise que nous avons sérieusement entrepris dans l'exercice précédent. Nous avons pris nos dispositions pour accentuer encore cet effort en 1933 et nous croyons que l'année en cours doit laisser un meilleur résultat que l'exercice sous revue, à moins de bouleversements catastrophiques dans le marché de l'équin, éventualité qui est pour le moment imprévisible.

Nous serons amenés à vous présenter l'année prochaine des comptes dans lesquels il sera fait état des paiements en nature, c'est-à-dire en minerai, faits aux entrepreneurs chinois alors que, jusqu'à présent, on n'en avait pas tenu compte. Cette modification de présentation grossira les postes du compte de profits et pertes sans apporter de changement à la méthode de calcul de nos bénéfices qui continueront, comme cela a toujours été notre règle, à n'apparaître qu'après d'importants amortissements. Mais, par contre, nos écritures seront le reflet exact au point de vue juridique de la vie de nos exploitations tant pour les propriétés que pour les affermages ou les contrats de travail. Enfin, le calcul du prix de revient de notre minerai sera rendu plus précis pour le lecteur qui se livre à ce travail.

Nos actionnaires ont montré leur grande confiance dans l'avenir de la Société à en juger par la tenue des cours de nos titres en Bourse. Nous nous bornerons à exprimer le vœu qu'ils soient récompensés de leur patience dans un délai assez court.

Le conseil d'administration.

MINES D'ÉTAIN DE TEKKAH
(*Becs et ongles*, 3 février 1934)

Grâce à l'effort de l'Association des producteurs d'étain et à l'accroissement des débouchés, le marché de l'étain s'est considérablement assaini l'an dernier.

La production mondiale de 1933 a de nouveau diminué ; elle s'est établie à 82.250 tonnes au lieu de 94.050 tonnes l'année d'avant, et les stocks, qui étaient, dans les premiers mois de 1932, de 60.000 tonnes, sont revenus à 29.000 tonnes à la fin de l'année.

Il semblerait donc, avec la hausse des cours du métal qui s'en est suivie, que les entreprises stannifères ont dû en 1933 réaliser des profits plus substantiels et, d'une façon générale, améliorer leur situation.

La Société des Etains de Tekkah a toujours eu des bénéfices irréguliers, résultant des fluctuations des cours des métaux.

Le produit brut, après avoir atteint 17 millions et demi en 1926, a fortement rétrogradé, pour revenir à 3,6 millions en 1931 et à 1,6 million en 1932.

Parallèlement, les profits nets ont accusé des variations importantes et ils n'ont été que de 18.000 francs en 1932.

La situation financière de Tekkah est saine. On relève 20 millions de réserves en regard de 23 millions d'immobilisations. Mais la trésorerie est un peu à l'étroit.

Il est cependant à espérer que la Société aura su tirer parti l'an dernier d'un marché de la matière complètement assaini.

Les Assemblées d'hier
Étains de Tekkah
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mai 1934)

Approbation des comptes de 1933. Dividende voté : 6 fr. 88 brut par action « O », et 11,07 par part. Remboursement de 10 fr. par action.

MINES D'ÉTAIN DE TEKKAH
(*Le Journal des débats*, 1^{er} novembre 1934)

La production de la mine est sensiblement supérieure à celle de la période correspondante de 1933. Mais le contingentement, de plus en plus sévère, paralyse la vente du minerai.

La société prévoit cependant une augmentation du prochain dividende fixé l'an dernier à 6 fr. 88 par action ordinaire, 6 fr. 13 par action privilégiée et 11 fr. 07 par part.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1934)

Compte tenu de l'amélioration des conditions d'exploitation et de l'allure satisfaisante des cours, les résultats des Étains de Tekkah, afférents à 1934, devraient, d'après les premières indications, se traduire par un bénéfice de l'ordre du 2 millions.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} juin 1935)

Le rapport de la Société du Tekkah examinant la situation du marché de l'étain au cours de l'exercice écoulé souligne que les heureux effets obtenus d'abord par l'accord de restriction international ont été réduits à néant par la conclusion

d'un accord international de battement (*buffer-pool*) et la création d'un stock spécial de battement (*buffer stock*), dont la première conséquence a été la réduction du quota de production, et qui semblent devoir aider puissamment les pays hors de l'accord de restriction à développer leurs moyens de production.

L'étain
(Le Temps, 19 août 1935)

À la suite de la décision du comité international relevant de 15 % le pourcentage de la production autorisée, l'étain a fléchi de 229 10 £ à 210 12/16 après 209. Dans les milieux français, cette décision est accueillie toutefois favorablement. Étant donné le très sensible écart qui existait entre la production et la consommation, on considère généralement que l'augmentation décidée par le comité n'est pas exagérée. Même avec le nouveau pourcentage de 65 %, le disponible du marché, qui était presque inexistant, ne sera pas accru dans des proportions suffisantes pour faire entièrement disparaître la différence assez forte entre les cours du métal au comptant et à terme, différence qui paraît appelée à persister. Quant à la tendance générale des prix, elle semble devoir rester aussi ferme que précédemment.

En ce qui concerne le stock de battement, il paraît se confirmer que le comité prendra, avant la fin de l'année, une décision modifiant son régime et, si la situation reste favorable, il arrivera à le supprimer pour l'année prochaine.

Rappelons que les exploitations d'étain de l'Indochine ne sont pas régies par le système des quotes-parts, mais par des tonnages annuels suivant toujours une courbe ascendante. Les exploitations indochinoises ne sont d'ailleurs, pas encore arrivées à leur tonnage maximum.

En ce qui concerne les Étains de Tekkah (560 contre 530), le président a répété maintes fois qu'il souhaitait un relâchement du plan de restriction.

La récente décision du comité international de l'étain répond donc à ses vues, au moins partiellement et la société, au surplus, s'attend à un retour progressif à la liberté puisqu'elle a déjà remis une mine en exploitation ralentie et prépare l'ouverture d'une autre.

NOTES ET VALEURS DU JOUR
(La Cote de la Bourse et de la banque, 30 septembre 1935)

L'exercice en cours des Étains de Tekkah se soldera, sauf imprévu, par un profit du même ordre que le précédent. En effet, si le premier semestre a été un peu moins favorisé que celui de 1934 qui avait profité d'un relâchement des restrictions, par contre

le deuxième semestre bénéficie à son tour des mesures appliquées depuis juillet, il sera donc en avance sur 1934 (qui avait dû supporter les effets d'un renforcement du contrôle de la production.

MINES D'ETAIN DE TEKKAH
(*Le Journal des débats*, 18 janvier 1936)

Le pourcentage moyen de quota de production autorisé pour la Malaisie, en 1935, a été de 42,2 % contre 34 % en 1934.

Les résultats se présentent en sensible augmentation sur ceux de l'exercice précédent. Rappelons que ces derniers s'étaient traduits par un bénéfice net de 1.345.786 fr. et que le dividende brut avait été fixé à 12 fr. 425 par action « O », 6 fr. 377 par action « P » et 31 fr. 762 par part. Une distribution de 10 francs net par action « O » avait été effectuée, en outre, à titre d'amortissement du capital

ÉTAINS DE TEKKAH
(*L'Intransigeant*, 26 janvier 1936)

Cette société anonyme constituée le 5 mars 1910 exploite des terrains miniers et des gisements alluvionnaires situés dans la presqu'île de Malacca : (Malaisie britannique) Les mines parfaitement équipées comportent des usines hydroélectriques et thermiques entièrement remises en état depuis le début de 1934.

La production, qui avait atteint 1.246 tonnes d'étain en 1916, est tombée jusqu'à 263 tonnes en 1933, pour remonter à 362 tonnes en 1934, restant ainsi étroitement liée à l'histoire du cartel de l'étain, dont l'influence régulatrice commence à porter ses fruits.

Voici les résultats obtenus au cours des derniers exercices :

	Bénéfices nets	Divid. act. O	Divid. parts
1929	4.288.000	39 20	96 25
1930	1.785.000	22 98	55 83
1931	199.000	—	—
1932	18.000	—	—
1933	461.000	6 88	11 07
1934	1.346.000	12 42	31 76

Au bilan du 31 décembre 1934, le capital est de 6.450.000 francs divisé en 64.500 actions de 100 francs, dont 62.500 actions O amorties de 60 francs et 2.000 actions P nominatives.

À 6.911.948 francs, l'ensemble des réserves comprend notamment une réserve de 1.316.948 francs pour amortissement des actions. Si les immobilisations figurent à l'actif pour 24.253,941 francs, les 13.438.207 francs de provisions diverses inscrites en contre-partie au passif représentent 60 % de ce montant.

En regard de 391.536 francs d'exigibilités, la société aligne : 3.625.257 francs d'espèces en caisse, banques, fonds d'État, et 662.492 francs de valeurs réalisables à terme. La trésorerie apparaît donc largement assurée. Les bénéfices nets de l'exercice 1934 atteignant 1 million 345.785 francs contre 461.543 francs précédemment, les dividendes suivants ont été fixés :

12 fr. 425 brut par action O ;
6 fr. 377 brut par action P ;
31 fr. 762 brut par part de fondateur.

En outre l'aisance de la trésorerie a permis de répartir un nouvel amortissement de 10 francs net à chaque action, O.

Le quota de production de la Malaisie britannique ressortant pour 1936 à 42,2 % contre 34 % en 1934, la société travaille actuellement dans des conditions meilleures que précédemment, la moyenne des prix de l'étain s'étant au surplus maintenue à des cours légèrement plus élevés. Bien que les comptes de 1935 ne soient pas encore arrêtés, il est permis d'escompter que les bénéfices de l'exercice écoulé accuseront une nouvelle progression. La société, qui a pu traverser sans pertes l'année 1932, particulièrement défavorable aux entreprises stanifères, tout en conservant une situation financière très solide, demeure fort bien placée pour profiter de l'amélioration sensible que manifeste le marché du métal.

Société française des mines d'étain de Tekkah
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1936)

Bordeaux. — L'assemblée ordinaire tenue le 12 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant apparaître, après déduction des frais généraux et amortissements, un solde distribuable de 2.350.000 francs.

Le dividende brut a été fixé à 20 fr. 73 par action O, 6 fr. 73 par action P et 61 fr. 77 par part de fondateur. Il sera mis en paiement, le 25 mai, à raison de net : pour les actions O nominatives, 18 fr. 20, 17 fr. 15 15 fr. 75, suivant quelles sont passibles de l'impôt de 12, 18 ou 24 % ; pour les actions O au porteur, 13 fr. 90 ; pour les actions P, 5 fr. 90 et 5 fr. 50, suivant qu'elles sont passibles de l'impôt de 12 ou de 18 % ; pour les parts de fondateur nominatives, 54 fr. 35, 50 fr. 65, 46 fr. 90, pour les parts au porteur, 41 fr. 60.

MM. Branet et Nebout ont été réélus administrateurs.

Il a été indiqué, d'autre part, que le conseil envisage, pour le mois de novembre prochain, un amortissement de 10 fr. par action.

UNE FÉODALITÉ FINANCIÈRE
LA BANQUE DE FRANCE (2)
(*L'Humanité*, 26 mai 1936, p. 5)

Vicomtes, barons .. de banque

Jean Dubos [ancien administrateur de la Banque de Bordeaux], d'une famille capitaliste bordelaise, ayant des intérêts dans la Société française des mines d'étain de Tekka [Tekkah], dont il est administrateur avec Gaston Gradias [Gradis].

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES D'ÉTAIENS DE TEKKAH
Assemblée générale ordinaire du 13 mai 1937
EXERCICE 1936
(*Recueil des assemblées générales*, 1937)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. François Nebout, président et administrateur délégué ; Bernard Blanchy, Jean Branet, Georges Calvet, Jean Derivaud, Jean Dubos, Gaston Gradis, Ch.-H. Perrin, Jean de Trincaud La Tour, administrateurs.

Direction à Tekkah : M. Roger Dillon-Corneck.

Commissaire : M. Joseph Hubert.

Commissaire suppléant : M. Marcel Audy.

Siège social : 7, rue La-Fayette, à Bordeaux.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de notre vingt-septième exercice (année 1936) et en délibérer.

L'amélioration de l'industrie de l'étain qui s'était révélée dès 1935, s'est accentuée en 1936 et nous permet de vous proposer une distribution de bénéfices de 3.350.000 francs, soit un million de plus que l'année précédente.

En 1936, nous avons produit et vendu 15.688,01 piculs, correspondant à 700 tonnes d'étain pur, contre 10.160,48 piculs, correspondant à 451 tonnes, en 1935.

Le cours moyen de l'étain au comptant à Londres a été, en 1936, de £ 204,72 la tonne longue, contre, en 1935, £ 225,79.

Cours du métal et des monnaies

Le tableau suivant indique les valeurs moyennes mensuelles de l'étain et de la Livre sterling et du dollar malais :

1936	Cours étain en £	Cours de la £	Cours du \$	Restriction %
Janvier	209,98	74,88	8,73	35
Février	207,26	74,85	8,73	—
Mars	213,24	74,92	8,74	—
Avril	209,42	75,01	8,75	38
Mai	202,7	75,49	8,8	—
Juin	183,36	76,17	8,88	—
Juillet	185,9	75,85	8,85	35
Août	183,95	76,33	8,9	—
Septembre	194,89	76,74	8,95	—
Octobre	201,38	105,15	12,27	24
Novembre	232,21	105,17	12,27	—
Décembre	232,29	105,15	12,27	—

Moyennes	204,72	82,81	9,68	
----------	--------	-------	------	--

Nous avons pris l'habitude d'indiquer, à la suite des cours du métal en livres, les cours du métal en livres or calculées sur la parité de 124 fr. 21. Le but de cette indication était de permettre la comparaison des cours d'un exercice à l'autre, indépendamment des fluctuations des changes. Mais la récente dévaluation du franc entraîne pour l'établissement du tableau une complication qui conduirait à une erreur d'appréciation risquant de fausser toute étude comparative des exercices successifs. Nous y avons par conséquent renoncé.

En comparant ce tableau au tableau correspondant de l'année dernière, on constate que le cours moyen annuel du métal est en baisse de 21 £, soit 9,3 %, et le cours moyen annuel de la livre sterling en hausse de 8 fr. 53, soit 11,5 %. Cette hausse est la conséquence de la dévaluation du franc sanctionnée par la loi du 1^{er} octobre 1936 et n'a pu influencer par conséquent que sur les profits du quatrième trimestre. En gros, la baisse du métal apparaît compensée par la hausse de la livre sterling, mais si nos bénéfices distribuables sont en augmentation de 42,5 % par rapport à l'exercice précédent, c'est que le taux moyen de restriction de la production est descendu à 33 % en 1936, tandis qu'il avait été de 57,7 % en 1935. Le résultat enregistré confirme ce que nous vous expliquions il y a un an à propos des influences relatives de la valeur du métal et du taux de restriction sur les bénéfices d'une Société travaillant dans les conditions où nous nous trouvons nous-mêmes.

La position des stocks d'étain au 31 décembre 1936, indiquée officiellement en Malaisie, et sa comparaison avec la position au 31 décembre 1935, sont données ci-après :

	1935	1936
Stocks visibles dans le monde	12800	19700
Stocks reportés dans les Straits et à Arnhem	1536	2973
Totaux	14336	22673
Différence en plus		8337

Cet accroissement des stocks n'est plus inquiétant comme le fut celui des années 1927 à 1930, parce qu'il a pour contrepartie une augmentation de la consommation (154.000 tonnes en 1936 contre 142.500 tonnes en 1935). La reprise mondiale des affaires ne peut qu'être favorable à notre industrie, mais nous formons le souhait que les fabrications d'armement ne soient pas seules cause de cette augmentation de la consommation.

Restriction de la production

Nous vous avons donné, l'année dernière, des explications très détaillées sur la situation du marché de l'étain et les variations des quotas de production. Nous croyons inutile de revenir sur des questions qui nous semblent mises complètement au point et nous nous contentons de vous indiquer ci-après les quotas trimestriels de 1936.

Année 1936	Quota international	Quota domestique malais
Premier trimestre	90 %	65 %
Deuxième trimestre	85 %	62 %
Troisième trimestre	90 %	65 %
Quatrième trimestre	105 %	76 %

L'écart entre le quota international et le quota domestique malais reste considérable. L'anomalie prévue l'an passé est devenue le fait quotidien, mais la contrainte légale subsiste.

L'événement important de l'année est le renouvellement de l'accord de restriction international entre les quatre premiers pays contractants (Malaisie, Nigeria, Indes néerlandaises et Bolivie) et trois nouveaux (Congo belge, Indochine française et Siam). L'accord a été conclu pour cinq ans, du 1^{er} janvier 1937 au 31 décembre 1941, après des négociations laborieuses qu'une intransigeance obstinée du Siam aurait empêchées d'aboutir au tout dernier moment sans un désistement amiable de la part de la Bolivie et du Congo belge d'une fraction de leurs droits.

On a conservé pour les quatre premiers contractants les tonnages standard de 1929 servant de base aux accords précédents et les négociations ont fixé les tonnages standard des trois nouveaux pays. Ces derniers ont de toute évidence été favorisés par rapport à leurs anciens, car ils ont fait payer au plus haut prix le concours que l'on voulait obtenir d'eux.

Le but du plan de restriction reste le même que précédemment : « régler la production et l'exportation des pays producteurs de façon à ajuster la production à la consommation, à prévenir de rapides et sévères mouvements de prix et à maintenir des stocks raisonnables ». Quand on lit cette phrase et qu'on se souvient des oscillations des cours du métal dans le courant de mars 1937, on se demande si le Comité international a bien un pouvoir effectif adéquat à ses intentions. En tout cas, les spéculateurs de Londres ne semblent pas redouter un tel pouvoir ni en ressentir les effets.

Les clauses de contrôle, de votation, de calcul des exportations et d'établissement des statistiques qui servent de base aux décisions du Comité ont été précisées, mais ne modifient pas sensiblement les clauses analogues des accords précédents. Ce qui, par contre, est nouveau, ce sont les clauses prévoyant la possibilité de résiliation de l'accord par un ou plusieurs contractants dans le cas où la production des pays non contrôlés dépasserait une certaine limite ou dans le cas d'hostilités survenant entre un des contractants et un adversaire quelconque. Il semble que les négociateurs se soient efforcés de tout prévoir.

Situation de l'Exploitation.

L'accroissement du quota de production nous a obligés à équiper dans le courant de l'année de nouvelles « exploitations ».

BILAN AU 31 DECEMBRE 1936 (fr.)

ACTIF	
Immobilisé :	

Terrains, concessions et droits immobiliers « Tekkah » :	2.284.484 78	
Terrains concessions et droits immobiliers « Jelantoh » :	1.431.793 52	
Terrains, concessions et droits immobiliers « Dipang » :	1.964.670 92	
Premier établissement et extension « Tekkah » :	11.470.501 56	
Premier établissement et extension « Jelantoh » :	3.730.471 52	
Premier établissement et extension « Dipang » :	3.477.538 83	
Ulu Kampar Estate :	1 00	
Villa « Marcel » :	1 00	
Portefeuille titres :	1 00	
Frais d'émission et de constitution de Société :	1 00	
Frais d'augmentation de capital :	1 00	
Propriété Cameron :	1 00	24.359.467 43
Réalisable immédiatement :		
Espèces en caisses et banques		5.416.580 39
Réalisable à terme :		
Impôts recouvrables	469.758 09	
Débiteurs divers	104.653 18	
Matériel de rechange en magasins :	172.066 78	746.478 05
		<u>30.522.525 87</u>

PASSIF		
Dette de la Société envers les Actionnaires :		
Capital actions « O » :	1.875.000 00	
Capital actions « P » :	200.000 00	
Capital amorti :	4.375.000 00	6.450.000 00
Réserve légale :	645.000 00	
Réserve pour amortissement des actions :	362.948 05	1.007.948 05
Amortissements :		
1° Par prélèvement sur les exercices précédents :	13.509.972 83	
2° Par prélèvement sur réserve de prévoyance :	500.000 00	
3° Par prélèvement sur réserve pour achat de terrains :	500.000 00	
4° Par prélèvement sur prime d'émission :	3.950.000 00	
5° Par prélèvement sur l'exercice en cours :	317.883 49	18.777.856 32

Dettes de la Société envers les tiers :	
Dividendes à payer : 420.042 20	
Comptes à payer : 516.679 30	936.721 50
Profits et Pertes :	
Bénéfices de l'exercice	3.350.000 00
	<u>30.522.525 87</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

CRÉDIT	
Main-d'œuvre et frais d'exploitation	3.431.873 42
Frais généraux, d'administration, redevances	1.673.838 77
Amortissements sur premier établissement et Fonds d'Etat	748.245 89
Solde en bénéfices	3.350.000 00
	<u>9.203.957 78</u>
DÉBIT	
Produit du compte exploitation	8.168.799 14
Agios et intérêts	1.035.158 64
	<u>9.203.957 78</u>

À Tekkah, nous avons abandonné dans le courant du mois de septembre la mine IV arrivée, après douze années, en fin d'exploitation. Nous poursuivons l'exploitation dans la vallée de la Sungei Tekkah par les mines VI et VIII qui sont en plein rendement, et par une exploitation temporaire dénommée pour la commodité IV *bis*. La mine 48, ancien chabut chinois, continue son exploitation.

À Jelantoh, nous avons remis progressivement en route les quatre mines qui existaient avant la restriction en conservant pour la commodité du service de contrôle les mêmes désignations I, II, III, IV, bien que les nouveaux fronts d'attaque soient seulement dans le voisinage des anciens et non identiques. Les moyens dont nous disposons pour Jelantoh en eau et puissance électrique sont, suivant leur abondance, répartis entre ces mines. L'achèvement de la mise en route totale est prévu pour le milieu de 1937.

À Dipang, tout en poursuivant l'extraction à la mine de Sungei Siput, nous avons ouvert une nouvelle mine dénommée Dipang, aux environs de la zone autrefois travaillée par les dragues. C'est la reprise de l'exploitation que nous avons dû abandonner en 1930, au début de la restriction. Pour équiper cette mine, nous avons remplacé la conduite de la Sungei Salu par une conduite de section double.

À Sentoo, l'exploitation se poursuit dans deux mines au voisinage des mines précédentes et dans les mêmes conditions. Si la conduite des travaux nous a donné toute satisfaction et la teneur des terrains répondu à nos espérances, nous avons, au

contraire, tout lieu de nous plaindre des conditions atmosphériques. La fin de l'année nous a apporté une sécheresse tout à fait anormale et nous a obligés à utiliser notre centrale thermique pendant des mois où, d'ordinaire, les rivières coulant à plein, notre puissance hydroélectrique reste continuellement au-dessus de nos besoins. Non seulement notre prix de revient d'exploitation n'a pas été aussi réduit que nous pouvions l'escompter, mais les travaux de découvert préparatoires des exploitations à venir, pour lesquels nous utilisons d'ordinaire l'excédent de puissance des mois pluvieux, se sont trouvés retardés. Il faut toutefois n'attacher à nos plaintes qu'une valeur relative car la comparaison des comptes de profits et pertes des années 1935 et 1936 conduit à constater que le prix de revient du picul compté en francs est descendu de 365 francs à 325 francs, soit une baisse de 11 %. Si la dévaluation du franc n'était pas intervenue en 1936, ou si l'on comptait en dollars malais, ce qui revient au même, la réduction du prix de revient serait encore plus accentuée.

Domaine minier.

Outre le renouvellement des leases venus à expiration, que le Gouvernement nous a accordé, nous avons acquis dans le courant de l'année 41 acres situés tant à Jelantoh qu'à Dipang.

Usines hydro-électriques et thermique.

Nos quatre usines ont fonctionné pendant l'année sans donner lieu à aucun incident de marche notable. La puissance totale qu'elles ont fourni s'élève à 14 millions 862.865 kWh., dont 678.996 proviennent de la centrale thermique.

À la demande de la Kinta Electrical Distribution Company Ltd, appuyée par les autorités de Malaisie, nous avons consenti à mettre en permanence à la disposition de cette Société la puissance nécessaire pour assurer la fourniture de l'électricité de la ville de Gopeng. L'accord a été signé le 31 octobre 1936 et est entré immédiatement en vigueur. La puissance à fournir, qui est provisoirement limitée à 25 kilowatts, est assez faible pour ne gêner en rien l'exploitation de nos mines ni le fonctionnement de nos services. Nous sommes très satisfaits non seulement d'avoir facilité aux autorités l'amélioration des conditions de vie dans une ville que nos concessions entourent, mais aussi d'avoir été appelés par les autorités elles-mêmes à concourir à un service public que notre charte de mineurs ne nous permettait pas même de proposer.

Estate d'Ulu Kampar.

La restriction de la production du caoutchouc est toujours en vigueur. Les quotas de production autorisés ont été 60 % pour les deux premiers trimestres et 65 % pour les deux derniers. Bien que nous ayons continué à poursuivre le perfectionnement de l'entretien de l'Estate comme précédemment, la hausse de la matière nous laisse un solde bénéficiaire.

Villa Marcel et Propriété Cameron.

Nous maintenons ces propriétés en parfait état d'entretien.

Vous noterez qu'à l'avenir la Villa Marcel sera désignée sous le nom de « Propriété d'Ipoh » ; la précédente désignation ne correspondant plus à rien.

Inspection de l'Administrateur délégué et Personnel.

Notre administrateur délégué est allé séjourner plus de trois mois à Tekkah au cours de l'hiver dernier. Ce séjour paraissait particulièrement indiqué au moment où l'impulsion nouvelle à donner à nos travaux, en raison du relâchement de la restriction, se trouvait coïncider avec une reprise marquée de la vie économique du pays. Les renseignements recueillis dans les domaines les plus divers nous autorisent à continuer à envisager l'avenir avec la plus entière confiance.

Le dévouement aux intérêts de la Société et l'amour d'un travail intelligemment conduit que notre directeur. M. Roger Dillon-Corneck, et nos agents n'ont cessé de montrer méritent de notre part un tribut de reconnaissance.

Nous remercions également les autorités anglaises en Malaisie pour les relations agréables que nous entretenons avec elles et pour l'appui bienveillant qu'elles nous ménagent en cas de besoin.

Réserves et primes d'émission.

Vous voudrez bien remarquer, dans le bilan qui vous est présenté aujourd'hui, la suppression au passif de trois postes de réserves ou primes d'émission et leur incorporation aux amortissements. En effet, nous avons re connu que les fonds affectés aux réserves de prévoyance et d'achats de terrains ont été en fait utilisés au cours des exercices postérieurs à 1928, tant pour l'aménagement de la Centrale Réas que pour l'obtention du terrain du Sultan. Par suite d'un simple retard, ces réserves n'avaient pas été encore virées aux amortissements comme elles auraient dû l'être depuis plusieurs années. P dur le poste « Primes d'émission » créé en vertu de la première résolution votée par l'Assemblée générale ordinaire du 24 juillet 1930, ladite résolution prévoit expressément que le Conseil d'administration est autorisé à pré lever sur ce compte, dans la proportion et aux époques qu'il jugera convenables, les sommes nécessaires pour amortir les frais de premier établissement et d'extension de la Société. La rectification effectuée dans le bilan présenté aujourd'hui est donc la consécration des emplois de fonds qui ont été réellement faits antérieurement.

Amortissements Actions « O ».

L'approvisionnement de la réserve statutaire pour amortissement des actions nous a permis de distribuer, le 19 octobre dernier, un amortissement de 10 francs par action « O ». Si vous approuvez les comptes que nous vous présentons, la réserve statutaire se trouvera de nouveau suffisamment approvisionnée pour nous permettre de distribuer dans le courant de l'année 1937, aux actions « O », un nouvel amortissement de 10 francs par titre à la suite duquel l'amortissement de l'action « O » se trouvera porté à 80 % de la valeur nominale.

Conseil d'administration et commissaire des comptes.

Les fonctions d'administrateur de M. Bernard Blanchy viennent à expiration cette année, et vous serez appelé à procéder à son remplacement. Nous vous rappelons que les administrateurs sortants sont rééligibles.

M. Édouard Véron, qui fut nommé commissaire des comptes de notre Société suivant ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal de Commerce, le 18 mars 1931, et que, depuis cette époque, vous aviez chaque année nommé commissaire, n'ayant pas sollicité son inscription sur la liste des commissaires agréés dressée par la Cour d'appel de Bordeaux, ne se trouve donc pas remplir les conditions strictement imposées par la récente législation réglementant les fonctions et pouvoirs des commissaires aux comptes.

Faisant preuve des plus grands scrupules de conscience, M. Véron nous a adressé sa démission de commissaire avant d'avoir procédé à l'examen des comptes présentés à cette assemblée.

Nous ne voulons pas laisser partir M. Véron sans le remercier du concours qu'il a bien voulu nous apporter pendant plusieurs années et de la cordialité des relations que nous avons toujours entretenues, ni sans formuler l'espoir que nous trouverions un jour auprès de lui, en cas de besoin, les conseils que l'on peut attendre de sa grande expérience des affaires.

M. Jacques Hubert, que vous aviez également nommé commissaire des comptes, figure sur la liste des commissaires agréés dressée par la Cour d'appel de Bordeaux et

remplit, par conséquent, les conditions imposées par la loi. Conformément aux pouvoirs que vous lui aviez don nés par la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 1936, il vous présente seul ses rapports.

Si vous jugez bon de confirmer pour l'exercice 1937 M. Joseph Hubert dans ses fonctions de commissaire aux comptes, nous vous proposerons de désigner, pour faire face à toute éventualité, un commissaire suppléant dû ment habilité pour remplir ces fonctions.

Pour nous conformer à la loi, nous vous demanderons d'autoriser en tant que de besoin vos administrateurs à faire des affaires avec la Société.

.....

Nous vous proposons de payer ces dividendes à partir du 24 mai prochain :

- a) À Bordeaux, au Crédit commercial de France et dans ses agences ;
- b) À Tekkah, au siège de la Direction.

Les résolutions, conformes aux propositions qui précèdent, ont toutes été adoptées à l'unanimité.

Annuaire industriel, 1938 :

ÉTAÏN de TEKKAH (Soc. Fse des Mines d'), 7, r. La-Fayette, Bordeaux (Gironde). T. 33-29. Soc. an. au cap. de 5.200.000 fr. — Exploitation dans la presqu'île de Malacca, à Tekkah.

Minerais d'étain. (1-Z-11410).

Cultures de Diakandapé
(Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III, Éditions sociales, février 1938, 354 pages)

[264] Dans son conseil, signalons : MM. ...Georges Calvet ⁵....

Étains de Tekkah
(*Le Temps*, 23 mai 1938)

À l'assemblée des Étains de Tekkah (1.004 contre 1.030), Je président a déclaré qu'il est très difficile de faire des pronostics sur fa marche de l'étain, dont les cours sont faussés par les spéculateurs, tous partisans du stock de battement, alors qu'une grande partie des producteurs malais, à l'exception des Chinois, y sont opposés. Dans son rapport, le conseil, examinant la situation statistique du marché de l'étain, fait observer que les chiffres de la production et de la consommation ont constitué des records en 1937. Cette augmentation régulière de la consommation, preuve d'amélioration de la situation de l'industrie dans une bonne partie du monde, va-t-elle brusquement s'interrompre ? Si l'on se basait sur les faits et les chiffres indiscutés des situations statistiques, on devrait convenir, estime le conseil, que seules des considérations purement politiques pourraient rendre l'avenir alarmant.

⁵ Il siège aussi à la Société française des mines d'étain de Tekkah et à la Société d'éclairage électrique de Bordeaux et du Midi. Il appartient à une famille capitaliste bordelaise, possédant des châteaux dans la Gironde, l'Aude, l'Hérault et le Tarn. Un membre de cette famille, Jean, est l'époux de Thérèse de Lestapis.

Étains de Tekkah
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 4 mars 1939)

L'exercice qui vient de prendre fin se solderait par des bénéfices en diminution par rapport aux précédents. Cette différence proviendrait, comme pour toutes les affaires d'étain, de la baisse des cours du métal et du financement du « Buffer Pool » qui oblige la société à des décaissements importants, lesquels ne pourront être récupérés qu'aux cours des exercices prochains.

Mines d'étain de Tekkah
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 13 mai 1939)

Les actionnaires sont convoqués pour le mardi 16 mai 1939, dans la salle du Crédit commercial de France, 7, rue Lafayette, à Bordeaux :

1° En assemblée générale ordinaire, à dix heures : Ordre du jour : 1° rapport du conseil d'administration sur les opérations sociales du 29^e exercice (année 1938) ; 2° rapport du commissaire aux comptes ; 3° approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1938 et affectation des bénéfices ; 4° nomination d'administrateurs ; 5° rémunération du commissaire aux comptes ; 6° autorisation prescrite par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ;

2° En assemblée générale extraordinaire, à l'issue de la précédente : Ordre du jour : 1° prorogation de la société pour 99. ans ; 2° modification aux statuts qui en est la conséquence. -

Pour assister à ces assemblées, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours au moins avant l'assemblée, soit au Crédit commercial de France, succursales et agences, soit dans toute autre banque ou chez les agents de change : les récépissés de dépôts seront acceptés comme carte d'admission.

Il sera attribué un jeton de présence de 5 fr. par titre, sous déduction de l'impôt, aux actions représentées à l'assemblée extraordinaire qui aura réuni un quorum suffisant pour permettre de délibérer valablement.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 784:

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : F. Nebout, pdt ; G. Calvet, J. Derivaud, J. Dubos, de Trincaud La Tour, J. Branet, Ch.-H. Perrin, B. Blanchy, Sté marocaine des pays tropicaux (M. Gradis).

Commissaire des comptes : M. J. Hubert.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 797 :

Société française des mines d'étain de Tekkah

Conseil d'administration : F. Nebout, pdg ; F. Blanchard, B. Blanchy, J. Derivaud, G. Gradis, Ch. Lacouture ⁶, J. de Trincaud La Tour. .

Commissaire des comptes : M. J. Hubert.

⁶ Charles Lacouture (Bordeaux, 1872-Bordeaux, 1954) : oncle du journaliste et biographe Jean Lacouture (1921-2015). Avocat général à Saïgon (retraité le 12 février 1928). Administrateur et actionnaire de sociétés caoutchoutières :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charles_Lacouture.pdf

Annuaire Desfossés, 1948, p. 852 :
Société française des mines d'étain de Tekkah
Conseil d'administration : F. Nebout, pdg ; F. Blanchard, B. Blanchy, J. Derivaud, G. Gradis, Ch. Lacouture, J. de Trincaud La Tour, H. Perrin. .
Commissaires des comptes : M. J. Hubert et Roullin.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 651 :
Société française des mines d'étain de Tekkah
Conseil d'administration : F. Nebout, pdt ; J. de Trincaud La Tour, v.-pdt ; F. Blanchard, B. Blanchy, J. Derivaud, Ch. Lacouture, H. Perrin, R. Dillon-Corneck, Société chérifienne de participations [Gradis].
Commissaires des comptes : M. J. Hubert et Roullin.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES D'ÉTAÏN DE TEKKAH
Société anonyme par actions
Statuts déposés chez M^e Antoine Peyrelongue, notaire à Bordeaux
Capital social : 18.750.000 fr.
Siège social à Bordeaux, 7, rue Lafayette
ACTION DE MILLE francs AU PORTEUR
entièrement libérée et amortie
Un administrateur : ?
Le président du conseil d'administration (à droite) : François Nebout
Bordeaux, le 1^{er} décembre 1951

SOCIETE FRANÇAISE DES MINES D-ETAIN DE TEKKAH
[Desfossés 1956/623]

CONSEIL :

Nebout (François) (1879-1960), 623 (pdt Étains de Tekkah).
Blanchard (F.), 623 (Étains de Tekkah).
Blanchy (B.)[ép. Dlle Gradis], 623 (Étains de Tekkah).
Derivaud (J.), 623 (Étains de Tekkah).
Dillon-Corneck (R.), 623 (Étains de Tekkah).
Perrin (Ch.-H.), 623 (Mines étain Tekkah), 1236 (ph Grds trav. d'électrif.+canalisation), 1591 (GTM).
Chérifienne de participations (Société)[holding famille Gradis], 623 (Étains de Tekkah).

Hubert (J.), 623 (comm. cptes Étains de Tekkah), 705 (comm. cptes Indus. Lubrifiants), 1705 (comm. cptes Savana), 1744 (comm. cptes Maurel & Prom), 1789 (comm. cptes Cie soudanaise), 1931(comm. cptes Monmousseau à Saumur).

Roulin (J.), 623 (comm. cptes Étains de Tekkah).

SIÈGE SOCIAL : Bordeaux, 1, rue Lafayette.

CONSTITUTION Société anonyme française constituée le 5 mars 1910 pour une durée de 30 ans prorogée de 99 ans.

OBJET : Exploitation de terrains miniers situés dans la presqu'île de Malacca, à Tekkah, État de Pérah, Mines de Jelantoh, de Dipang et de Cholet. La société possède en outre trois usines hydrauliques et une usine thermique, ainsi que des propriétés immobilières et foncières.

CAPITAL SOCIAL : 18.750.000 fr., divisé en 18.750 actions de 2.000 fr. À l'origine, 2.500.000 fr., en 5.000 actions de 500 fr. Porté en 1913 à 3 millions. En 1913, les actions de 500 fr. ont été divisées en actions de 100 fr. En 1922, porté à 4.250.000 fr., puis à 5 millions. En 1927, porté à 5.200.000 fr. et en 1930 à 6.450.000 fr. Les actions « O » ont été amorties de 20 fr. en 1918, 20 fr. en 1925, 10 fr. en 1934, 10 fr. en 1935, 10 fr. en 1936. 10 fr. en 1937 et 20 fr. pour solde sur les résultats de 1939. Porté en 1946 à 18.950.000 fr. par l'émission à 250 fr. de 125.000 act. « O » de 100 fr. (2 nouv. « O » pour une ancienne (même catégorie). Ramené en 1951 à 18.750.000 fr. par remboursement et annulation des actions « P ». Regroupement en actions de 1.000 fr. à partir du 1^{er} décembre 1951.

PARTS DE FONDATEUR : 10.000. Pas de clause de rachat et pas de droit de souscription dans les augmentations de capital.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En mai.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil d'administration et le solde 65 % aux actions, 85 % aux parts, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Excédent d'actif 85 % aux actions, 35 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Titres, coupons, au C. C. de France. Transferts : au siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions « O » et parts 37. — Notice SEF : MI 427.

COUPONS NETS AU PORTEUR : (Actions) — N° 59 (28 mai 1951), actions de capital 157 fr., de jouissance 85 fr. ; 60 et 1 (5 juin 1952), 49 et 494 fr. ; 2 (1^{er} juin 1955), 367 fr. (Parts) — N° 47 (28 mai 1951), 856 fr. ; 48 (5 juin 1952), 497 fr. ; 49 (1^{er} juin 1955), 371 fr.

	Produits bruts	Amort.	Bénéf. net	Réserves	Bénéf. distrib.	Divid. act.	Divid. part
1946	9.917	—	314	—	—	—	—
1947	30.026	—	1.281	—	—	—	—
1948	133.470	979	22.000	2.860	19.140	68 31	578 90
1949	188.295	4.000	30.980	2.898	28.351	92 04	869 06
1950	171.142	3.769	36.694	2.935	33.758	188 17	1.044 10
1951	170.111	—	19.230	—	19.230	600 00	605 75
1952	192.386	—	47.811	47.300			

1953	115.422	—	- 13.489				
1954	137.861	524	1.733	—	14.364	448 17	452 48

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	18.950	18.750	18.750	18.750	18.750
Primes d'émission	11.898	6.378	6.672	6.672	6.672
Réserves et provisions	18.252	11.668	54.220	54.919	28.851
Dette flottante	45.020	45.885	44.331	2.210	1.979
Dividendes et tantièmes	33.758	19.230	—	—	14.364
	<u>127.878</u>	<u>101.911</u>	<u>123.973</u>	<u>82.551</u>	<u>70.116</u>
ACTIF					
Immobilisé net	5.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Approv. matériel	6.726	6.726	6.726	6.726	2.619
Débiteurs	56.605	56.525	6.574	4.392	10.797
Caisse et banques	69.547	33.660	105.673	53.044	51.700
Perte			13.489		
	<u>127.878</u>	<u>101.911</u>	<u>123.973</u>	<u>82.551</u>	<u>70.116</u>